

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 4842

présenté par
M. Germain et M. Clément

ARTICLE 5

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 80 :

« 2° Dans un délai de six mois à compter de l'approbation... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.